

# Toutes les informations sur la collecte des déchets



## Mise à jour du 1er Juin

Les collectes de tous les flux de déchets sont à nouveau assurées.

Elles se font aux jours habituels du calendrier.

La collecte du verre en points d'apport volontaire (PAV) a également reprise.

## 5 déchèteries sur 5 ouvertes.

Après la réouverture de quatre des cinq déchèteries du territoire ( Jouy-le-Moutier, les Linandes à Cergy, Pontoise-Osny et de Saint-Ouen l'Aumône), la déchèterie des Hauts de Cergy **rouvre le 2 juin**.

Les déchèteries sont accessibles aux horaires habituels : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h le samedi et dimanche de 10h à 19h et fermées le 1er mai.

Pour y accéder, les habitants doivent, comme à l'habitude, **présenter leur carte de déchèterie ou un justificatif de domicile** de moins de 3 mois.

Dans le contexte actuel, les consignes d'accès aux déchèteries ont été étendues:

- Attendre son tour en restant dans son véhicule (pas d'accès à pieds)
- Suivre les indications des personnels des déchèteries
- Respecter les gestes barrières
- 1 seule personne autorisée à descendre du véhicule pour les opérations de vidage

Tous les flux habituels y sont acceptés, **sauf les textiles et équipements électriques et électroniques (D3E)** en raison de la non reprise des filières en charge de leur gestion :

- Déchets verts = 2m<sup>3</sup>/jour max
- Autres flux (encombrants, mobiliers, gravats...) = 1 m<sup>3</sup>/jour max
- Déchets dangereux = 25 litres ou 25 kg/semaine max

Pour rappel les habitants de Cergy-Pontoise peuvent se rendre dans la déchetterie de l'agglomération de leur choix quel que soit leur lieu de résidence.

La collecte des encombrants reprendra, elle, ultérieurement, qu'elle soit sur rendez-vous ou selon le calendrier de collecte habituel. Les modalités seront communiquées dès que possible.